
CONCLUSIONS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUETE N°E23 0000 11

REALISEE DU LUNDI 13 MARS AU MARDI 28 MARS 2023

Date de dernière mise à jour : 25 avril 2023

Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec autorisation valant autorisation de lancement d'un
Projet Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur les cours d'eau du bassin versant
de l'Ourcq amont

M. Dominique RIBOULOT

Commissaire enquêteur

Objet de l'enquête publique

La présente enquête publique porte sur la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) avec autorisation valant autorisation de lancement d'un Projet Pluriannuel (de 7 années) de Restauration et d'Entretien (PPRE) sur les cours d'eau du bassin versant de l'Ourcq amont.

Description de l'enquête

Le projet concerne le bassin versant de l'Ourcq dans son intégralité et couvre 345 km² pour 11 affluents. L'Ourcq, d'une longueur de 87 km (65 km sur le territoire du syndicat), est un affluent de la Marne. Mais la rivière est également canalisée à partir de Silly la Poterie jusqu'à Paris sur 108 km.

Sur les 85 communes adhérentes au Syndicat du Bassin Versant de l'Ourcq et du Clignon (SBVOAC), 33 communes sont concernées par le projet, à savoir :

Armentières-sur-Ourcq, Billy-sur-Ourcq, Breny, Bruyères-sur-Fère, Chouy, Cierges, Courmont, Cramaille, Fère-en-Tardenois, Fresnes-en-Tardenois, Grand-Rozoy, Grisolles, La Croix-sur-Ourcq, La Ferté-Milon, Marizy-Sainte-Geneviève, Marizy-Saint-Mard, Montgru-Saint-Hilaire, Nanteuil-Notre-Dame, Neuilly-Saint-Front, Noroy-sur-Ourcq, Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château, Passy-en-Valois, Rocourt-Saint-Martin, Ronchères, Rozet-Saint-Albin, Saponay, Sergey, Seringes-et-Nesles, Silly-la-Poterie, Troësnes, Vichel-Nanteuil, Villers-sur-Fère.

Le projet de programme a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée durant 16 jours consécutifs du lundi 13 mars 2023 au mardi 28 mars 2023 jusqu'à 17h30.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que les registres d'enquête ont été tenus à la disposition du public en mairie d'Armentières sur Ourcq, siège de l'enquête, de Neuilly Saint Front, de Fère en Tardenois et dans les 30 autres communes, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

J'ai assuré les quatre permanences prévues dans l'arrêté organisant l'enquête publique (deux sur Armentières sur Ourcq, une à Fère en Tardenois et une autre à la Ferté Milon).

Le dossier d'enquête publique a été mis en ligne sur le site Internet des services de la Préfecture de l'Aisne www.aisne.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête à la rubrique « Politiques publiques/Consultations et enquêtes publiques/Eau ».

Il était également consultable pendant la même période sur un poste informatique à la Direction Départementale des Territoires de l'Aisne, aux jours et heures d'ouverture de celle-ci.

L'avis d'enquête publique a été inséré dans les journaux L'Union et l'Aisne Nouvelle à des dates conformes à la réglementation (23 février et 14 mars 2023) et affiché dans les 33 mairies ainsi que sur des lieux publics, en général des ponts, à proximité des sites concernés par le programme.

Le public pouvait consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquêtes aux jours et heures habituels d'ouverture des trois communes choisies et réparties sur le parcours de la rivière Ourcq¹ ou les adresser au commissaire enquêteur par courrier au siège de l'enquête publique ou par courriel à l'adresse internet précisée dans l'avis.

A l'issue de l'enquête, un procès-verbal de synthèse, regroupant les remarques et questions du CE avec les observations écrites et orales enregistrées pendant l'enquête publique, a été remis le 5 avril 2023 à M.Yves LEVEQUE Président du Syndicat SBVOAC. Ce dernier a retourné par mail son mémoire en réponse le mardi 18 avril 2023.

L'ensemble de la procédure prévue dans l'arrêté d'organisation de l'enquête a été respecté et aucun incident n'est à signaler mise à part une légère tension vite oubliée entre le CE et l'assistance Maître d'Ouvrage (le différent concernait la date de remise du mémoire en réponse).

Le projet soumis à l'enquête

L'objet du dossier soumis à l'enquête est d'obtenir :

- Une déclaration d'intérêt général (DIG) pour les travaux proposés dans le programme de 7 ans de gestion des cours d'eau de l'Ourcq Amont en conformité avec les orientations du SDAGE qui vise le bon état écologique et chimique sur toutes les masses d'eau du bassin versant de l'Ourcq d'ici 2027. (art L. 211-7 du code de l'environnement)
- Une autorisation pour la réalisation de ce programme pluriannuel de gestion, d'entretien et de restauration, au titre des articles L. 181-1 et suivants du code de l'environnement,

Concernant l'intérêt général du projet

Les objectifs du projet qui sont de se substituer aux propriétaires privés pour mener les travaux de réhabilitation du fonctionnement hydrogéologique des cours d'eau et d'améliorer leur état écologique répondent à l'intérêt général

¹ Fère en Tardenois en amont, La Ferté Milon dans la partie aval du bassin versant et Armentières sur Ourcq dans la partie centrale.

(pourvu que les aspects techniques et financiers du plan soient irréprochables).

Concernant le programme pluriannuel

Le programme pluriannuel de gestion exposé dans le projet propose des travaux sur les propriétés privées, en utilisant des fonds publics,

Travaux d'entretien de la ripisylve et de retrait d'embâcles

Travaux de restauration

- Reconstitution de la ripisylve,
- Aménagement de clôtures et de systèmes d'abreuvement,
- Reprise de berges artificialisées par des techniques végétales,
- Diversification des écoulements (mise en place d'épis),
- Recharge granulométrique,
- Rétablissement de la continuité écologique.

Le projet de programme s'adresse aux 33 communes concernées par l'enquête publique et porte sur l'ensemble du bassin versant de l'Ourcq Amont.

Le diagnostic réalisé a permis d'établir des constats liés aux différentes pressions exercées sur le bassin versant du territoire et d'identifier les principaux enjeux de chaque cours d'eau.

Les dégradations mises en évidence affectent l'état chimique et écologique des milieux, l'hydromorphologie du cours d'eau. Toutefois, le sujet particulier et très important des inondations fera l'objet d'une autre étude et d'une autre enquête publique ².

Le programme d'actions propose l'entretien de ripisylve sur une longueur cumulée de 3 887 mètres, la reconstitution de ripisylve sur 16 657 mètres, la mise en place de 16 abreuvoirs, 13 pompes à museau, la création de 7 passages à gué, la pose de 3277 mètres de clôtures et une passerelle. Il s'agit également de retravailler les berges avec des techniques végétales sur 834 mètres, de poser des épis pour diversifier l'écoulement (2922 mètres soit 974 épis), de procéder à des recharges granulométriques sur près de 5500 mètres.

Synthèse des avis exprimés pendant l'enquête

La participation à cette enquête a été faible et 10 personnes seulement ont fait part de leurs observations. De façon générale, elles traduisent une attente d'amélioration du fonctionnement des cours d'eau avec notamment le traitement des inondations. Aucune critique n'a été émise par le public à

² A ce propos, à titre personnel, je me pose la question de l'agenda des deux enquêtes. Une inondation est relativement destructive du milieu. N'aurait-il pas été plus judicieux de traiter d'abord la problématique « inondation » plutôt que de mettre en œuvre un plan pluriannuel dont les effets bénéfiques attendus risquent d'être détruits par les dites inondations ?

l'égard du projet lui-même. L'ambiance des permanences était saine, détendue, positive.

La problématique de la lutte contre les ragondins est soulevée plusieurs fois. De nombreuses remarques concernent également les règles à appliquer par les propriétaires pour l'entretien des cours d'eau. Les propriétaires avouent en effet ne pas entretenir le lit du cours d'eau de peur de mal faire et de se voir poursuivis pour dégradation de l'environnement (la réponse du pétitionnaire rappelant l'existence d'un site Internet du SBVOAC répondant à ces questions est constructive et pertinente).

La Fédération de l'Aisne pour la pêche et la protection du milieu aquatique a formulé un avis favorable en date du 18 juin 2021.

Le Service départemental de l'Office français de la biodiversité a émis un avis favorable tacite à la date du 18 juin 2021.

Bilan du projet :

-Atteinte des objectifs du SDAGE et de la Directive européenne cadre (DCE)

Ce programme propose des travaux pour rendre un bon état écologique et hydraulique aux cours d'eau. Il répond aux objectifs demandés.

- Adhésion du public

Le public qui s'est exprimé est favorable à une telle programmation qui respecte des prescriptions écologiques. L'ambiance des permanences était saine, détendue, positive.

- Adhésion des communes

Il n'y a pas d'avis des conseils municipaux. Toutefois, le conseil syndical qui regroupe les élus représentant les 33 communes concernées par le projet a voté la présentation du programme à l'unanimité. Ces travaux servant l'intérêt public en améliorant l'écoulement naturel et la qualité des eaux.

-Respect des procédures

L'ensemble des prescriptions de l'arrêté préfectoral a été respecté ainsi que la réglementation afférente à une enquête publique.

- Qualité du dossier

C'est assurément le point noir du présent dossier d'enquête publique.

Du point de vue financier

- J'ai mis en évidence une très grossière erreur de calcul qui prévoyait la pose de 8766 épis sur 3 km de longueur cumulée (ce qui aurait représenté au minimum un épi tous les 30cm). La correction de cette erreur fait passer le coût prévu de 1,02 M€ à 113k€. Soit une économie de 890 k€ de fonds publics qui correspond à environ 50% du budget initial.

Dans le mémoire en réponse, il est écrit que « cette erreur influait **plus ou moins** le montant global du programme » et « **impactait peu** le coût financier » (*dans la mesure où les devis datent de 2018 et qu'il convient de les réactualiser*). Le pétitionnaire a réévalué le coût des épis, le passant de 117€ à 350€ l'unité. Sans la découverte de cette erreur, le coût aurait donc été porté à 8766 épis * 350€ soit 3.07M€ contre 974 épis * 350€ = 340.8k€ soit une erreur de **2.7 M€**.

- Il est difficile de comprendre qu'une telle erreur puisse arriver dans un dossier d'enquête. Mais que penser quand survient une seconde erreur, tout aussi grossière et importante :
Ainsi, pour le coût de l'opération « recharge granulométrique », l'Assistance Maître d'Ouvrage calcule le coût total en multipliant un prix à la tonne par le volume (il faut bien évidemment multiplier le prix à la tonne par la masse totale et non pas par le volume... ou disposer d'un prix au m³). D'où une erreur d'un facteur 1.6 (1m³ de granulat = 1.6t)
Si donc la volumétrie prévue par le MOa est correcte, la correction de l'erreur de calcul donne un coût de 1.14M€ au lieu des 722 980€ annoncés, soit, cette fois ci, un coût supplémentaire de 417 k€ d'argent public.
- Au-delà de ce constat stupéfiant, il me semble important de réfléchir à la mise en place de moyens de contrôles efficaces (type double validation à plusieurs niveaux du dossier) pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

L'aspect financier du dossier est tout simplement désastreux, aberrant, affligeant et à revoir entièrement.

Du point de vue technique

- Dans son diagnostic, l'Assistance MOa a proposé d'équiper la partie canalisée de l'Ourcq avec des épis. Cette idée, officiellement retirée du dossier, apparaît toujours sur l'Atlas. La raison évoquée pour ce retrait vient du fait que la gestion de l'Ourcq sur cette partie canalisée est du ressort de la ville de Paris. Cette raison n'est pas recevable. Il n'y a pas de courant dans un canai. Envisager de placer des épis dans ces conditions est une hérésie comme indiqué page 32 du dossier. Une interrogation continue à germer sur la qualité technique du dossier.
- Pour la recharge granulométrique, l'Assistance MOa prévoit 9037m³ de matières et ne semble pas s'apercevoir que le transport de telle quantité représente un équivalent de 757 camions de 26 tonnes. Il ne propose aucun plan de circulation, aires de stockages intermédiaires ...
- Le dossier propose une recharge granulométrique à Sergy Cierges.
En estimant la largeur à 1m à cet endroit, pour un linéaire de 758m, l'épaisseur du granulat est facile à calculer, elle est de 2130m³ / 758m² soit une hauteur de... 2.80m de granulat dans le lit du ru. De même à Sergy où l'épaisseur calculée est alors de 2507 m³ / 1318m soit 1.90m sur une longueur de 1.3 km.

L'aspect technique du dossier est-il bien maîtrisé ?

Du point de vue de la rigueur

- Le dossier propose une recharge granulométrique de l'Ourcq, sur 700 mètres de long, à Fresnes en Tardenois pour un coût de 56 800€. Mais l'Ourcq ne passe pas à Fresnes et le seul cours d'eau potentiel (ru du Paradis) n'est pas touché par cette opération...
- Le niveau de relecture du dossier est notablement insuffisant. Subir la présence de onze fautes d'orthographe et de grammaire (fiche R1 format A4) perturbe une lecture attentive du dossier.

AVIS et CONCLUSIONS

Je qualifie le bilan résultant de l'examen du dossier, des observations recueillies du public, des réponses du maître d'ouvrage aux questions posées dans le procès verbal de synthèse de médiocre.

La Déclaration d'Intérêt Général de ce plan pluriannuel ne pose pas de problème particulier. Le plan pluriannuel proposé par le SBVOAC va dans le sens d'une amélioration de l'état écologique, chimique du bassin versant. Je formule donc **un avis favorable** pour la DIG.

Concernant le plan lui-même, s'agissant d'argent public, je considère que les programmes financier et technique doivent être d'une qualité la plus irréprochable possible. Si certaines parties du dossier PPRE sont traitées correctement, je note des insuffisances importantes sur les aspects techniques et une complète et totale incurie sur le dossier financier.

Ne souhaitant pas retarder ou entraver la réalisation d'un plan pluriannuel qui porte en lui des améliorations écologiques notables, j'émetts toutefois **un avis favorable avec deux réserves** au projet d'autorisation pour le programme pluriannuel de 7 ans de gestion des cours d'eau du bassin versant de l'Ourcq.

Les deux réserves sont dépendantes l'une de l'autre.

Réserve 1 : Sur l'aspect technique, principalement les recharges granulométriques, mais également la pose d'épis, il convient de corriger les erreurs et de reposer des volumétries précises et réalistes dans un nouveau dossier.

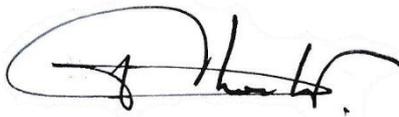
Réserve 2 : Sur l'aspect financier, le dossier doit être corrigé de toutes les erreurs détectées. Les éventuelles réévaluations financières doivent être justifiées. L'aspect financier nécessite d'être entièrement repris, réétudié, vérifié et représenté dans un nouveau dossier.

J'assortis également mon avis de deux recommandations :

Recommandation 1 : Une prise en compte des demandes formulées par le public avec la mise en œuvre des réponses formulées dans le mémoire en réponse.

Recommandation 2 : Une sérieuse et impérative réflexion pour assurer une qualité professionnelle aux dossiers produits (mise en place de procédures de qualité, de vérifications, contrôles, relectures, de qualification du personnel...).

Fait à Chézy sur Marne, le 25/04/2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. RIBOULOT', with a large, stylized initial 'D'.

Dominique RIBOULOT

Commissaire Enquêteur